

COOPERATION

1. La coopération est pour nous un des principes fondamentaux de la pédagogie Freinet. Pour bien comprendre la place que nous lui réservons, aujourd'hui, il serait intéressant de mieux connaître le rapport de Freinet à la coopération et aux coopératives, lorsqu'il a commencé à s'engager dans une action de transformation de l'école.

Jean Le Gal

Je ferai d'abord trois remarques préalables :

1. il me semble important, comme tu l'as fait de distinguer « coopération » et « coopérative ». La coopération est un principe et une pratique qui sont communs à différentes organisations sociales : associations, mutuelles, amicales, coopératives. La coopérative est un système particulier, lié au système économique. Il n'a d'ailleurs pas été la seule forme que les travailleurs se sont donnés et a donc donné lieu à de nombreux débats.

2. on ne peut séparer la coopération scolaire de la coopération dans l'économie. L'histoire nous montre d'ailleurs, sur le plan international, que les coopératives scolaires ont été souvent en relation avec le mouvement coopératif adulte. En France, leur création a été fortement marquée par cette relation.

3. dans le cadre de son action de changement de l'école, Freinet s'est interrogé sur la coopérative scolaire mais il a aussi, dans le cadre de son action sociale et politique, été à l'initiative de la création d'organisations coopératives dans le champ économique. Pour mieux comprendre son approche, il est important de situer ses réflexions et ses actions dans le contexte social et pédagogique de son époque.

Le phénomène coopératif comme phénomène social est relativement récent dans le temps puisqu'il ne se développe qu'à partir de des années 1820.

Il est lié à la révolution industrielle et à la condition asservissante qu'elle ménage aux ouvriers. S'affranchir en devenant associés et en exploitant eux-mêmes leur industrie, créer des communautés, c'est ce que proposent les pionniers utopiques que sont Robert Owen, Saint Simon, Charles Fourier et son phalanstère, Etienne Cabet et sa fraternité autogestionnaire.

C'est dans le passage, nous dit Henri Desroche de cette utopie écrite à une utopie pratiquée que la visée communautaire se transforme en une pratique coopérative.

La coopération est donc le fruit d'un rêve social pour tenter de construire une société juste et pacifiste, dans laquelle chacun pourrait vivre et se développer harmonieusement en s'associant librement avec les autres.

Il s'agit d'introduire plus de respect de la dignité humaine, de solidarité, de justice, de responsabilité, donc d'établir de meilleures relations humaines dans la vie économique. Ces principes sont aussi constitutifs d'une conception sociale et politique que vont développer les militants du socialisme.

Les modèles expérimentés ainsi que les conceptions vont être très divers : coopératives de production, de consommation, de crédit... coopération participative, coopération militante, coopération mutualisée,

La coopérative est un outil commun dans lequel chacun doit s'investir au maximum. Elle demande une participation active

Elle est au service de tous, elle ne peut être accaparée par quelques –uns..

Chaque membre d'une coopérative jouit d'une égale dignité de droit et il participe aux décisions selon un principe démocratique : un homme, une voix.

C'est aussi la règle du dialogue qui doit résoudre tous les conflits.

De ces expériences très variées¹ est née une éthique coopérative, dont je retiendrai trois traits principaux :

- la créativité : la pratique coopérative relève d'un plaisir de créer, de s'engager dans un processus novateur permanent qui évite la normalisation des relations et des structures ;

- la solidarité : la coopération institue une solidarité consciente qui met en jeu la responsabilité de chacun et la volonté de concourir au bien commun : « *un pour tous et tous pour un* » ;

- la responsabilité : le projet coopératif, doit être l'objet d'un choix collectif réfléchi et lucide. Il doit s'inscrire dans la réalité de ce qui est possible à accomplir.

2. Comment en est-on arrivé à intégrer la coopération dans les pratiques de l'école et à la création de coopératives scolaires ?

Jean Le Gal

C'est ici qu'il est nécessaire de faire une distinction entre la mise en oeuvre du principe de coopération dans les classes et les écoles et leur organisation en coopératives scolaires. Peut-être cela nous permettra-t-il aussi de tenter de mieux comprendre la distinction entre coopérative scolaire et classe coopérative.

On trouve déjà dans l'Enseignement mutuel des pratiques d'entraide et de coopération entre les élèves pour mieux apprendre. A la même époque, Pestalozzi (1746-1827) crée, pour les enfants pauvres, une communauté fondée sur une pédagogie active tenant compte de leurs intérêts et besoins, et leur permettant de vivre leur liberté au sein d'un groupe coopératif.

Mais c'est Paul Robin, militant et éducateur libertaire, que je considère comme un précurseur de la conception, qui est la nôtre, de la coopération à l'école.

De Fourier et de Victor Considérant son disciple, il a retenu le besoin qu'ont les enfants de se gouverner eux-mêmes, en ayant recours à l'autorité des plus âgés et la nécessité d'organiser l'école sous forme d'une communauté d'enfants.

En 1880, il fait de l'orphelinat de Cempuis la première Ecole nouvelle française.

« C'est un modèle réduit de société égalitaire, écrira-t-il où tout appartient à tous et dont les membres doivent se convaincre que le bonheur de chacun dépend du bonheur de tous. Ainsi développe-t-on chez les élèves la solidarité, le sentiment de la justice, la sociabilité, en leur confiant des responsabilités au sein de la communauté ».

Freinet, en 1927, saluera l'action de Paul Robin, qui a mis en place *« une éducation, enfin, pas seulement neutre, mais résolument pacifiste, internationaliste, prolétarienne ».*

Cette conception humaniste et démocratique, est aussi celle des pionniers engagés, depuis la fin du 19^e siècle dans la création d'une éducation nouvelle fondée sur l'expression libre et sur l'autonomie collective des écoliers dans les communautés d'enfants.

Dans ces expériences communautaires internationales, décrites par Adolphe Ferrière, les enfants et les jeunes, participent à la gestion de l'ensemble des activités de l'école. Les principes et les pratiques qu'ils proposent peuvent encore nous servir

d'enseignement, aujourd'hui, pour la mise en place de structures participatives dans l'école.

Il en est de même des expériences menées en Union soviétique durant les premières années après la Révolution.

Pistrak, en 1920, préconise l'auto-organisation des élèves dans les Ecoles du Travail.

L'assemblée générale est l'organe souverain de la collectivité enfantine, en ce qui concerne les institutions, les règles, la vie et le travail dans l'école.

Chacun doit pouvoir y occuper successivement des postes dirigeants et des postes subordonnés afin que ne se crée pas une élite de spécialistes.

- Ce principe sera aussi celui de Makarenko dont l'expérience m'amènera, en 1960, à remplacer le président de la coopérative par un président de jour, chacun l'étant à son tour.-

Pour Pistrak, « les coopératives scolaires constituent un des modes de l'auto-organisation ».

Elles ont pour objet la fourniture et la réparation du matériel, la fourniture de déjeuners chauds, l'organisation du travail par salle... Elles ne sont donc qu'une des structures d'organisation de la collectivité enfantine.

Freinet, dans sa recherche d'une école qui lui permette de mettre en oeuvre ses conceptions éducatives, sociales et politiques, a été fortement influencé par ces expériences qu'il a connues dès ses premières années d'instituteur à Bar Sur loup, soit par ses lectures, soit par sa participation à des rencontres internationales.

Les principes sur lesquels elles reposent permettent de mieux comprendre les critiques qu'il a exprimées par rapport au fonctionnement des coopératives scolaires en France, lorsque celles-ci demeuraient centrées exclusivement sur une approche économique.

Dans notre réflexion sur la coopérative, il est important de retenir ce qu'en dit un rapport présenté en 1929, sur les coopératives scolaires dans le monde

Cette dimension économique est constitutive de la coopérative et la distingue des autres sociétés d'écoliers. Elle est une unité économique. C'est par là qu'elle mérite son nom de coopérative.

Créées dans des écoles pauvres, elles sont souvent nées de la nécessité.

Elles ont une diversité d'objets : fabriquer, cultiver, planter, faire de l'élevage, acheter, vendre, gérer des capitaux.

Elles s'intéressent donc, comme les coopératives d'adultes, à la production, la consommation, l'épargne. Elles sont d'ailleurs souvent en relation avec le Mouvement coopératif adulte.

Mais elles peuvent dépasser cette dimension économique.

Elles procurent à l'école les moyens matériels d'appliquer les méthodes actives et motivent les apprentissages en les appuyant sur des activités réelles.

Elles sont des écoles de la solidarité et de la vie sociale car « *elles exercent la réflexion et le jugement, accoutument à parler en public, à trouver des arguments, à les faire valoir, à peser les arguments d'autrui... Elles enseignent le respect de soi-même et des autres... Elles cultivent le sentiment de solidarité et l'entraide...Elles donnent l'apprentissage de la liberté en même temps que le sens de la responsabilité* ».

Nous trouvons bien ici des principes qui nous sont communs mais pour éclairer les positions de Freinet, il est important de mieux connaître la création des coopératives scolaires en France car elles ont des origines différentes, dont nous pouvons retenir les deux principales : l'une qui est liée à l'action de Barthélémy Profit et l'autre à celle d'Emile Bugnon.

Ils ont mené deux réflexions et deux démarches parfois divergentes qui explique, me semble-t-il la diversité actuelle des coopératives scolaires françaises.

Après la guerre de 14-18, dans sa circonscription de Saint Jean d'Angély, Barthélémy Profit, Inspecteur de l'Enseignement Primaire, décide de lancer un appel aux élèves pour qu'ils participent à l'effort de rénovation matérielle en constituant des « sociétés amicales, dites coopératives scolaires ».

Mais il veut qu'en plus de ces activités économiques elles permettent aux enfants d'exercer un véritable pouvoir d'initiative.

En travaillant ensemble, en s'entraïdant, en cherchant ensemble des solutions aux problèmes matériels qui se posaient, ils devenaient dans certains domaines, des acteurs individuels et collectifs responsables.

Ainsi l'école passait, disait-il de « *la monarchie absolue à la république* ».

Les enfants pouvaient effectivement s'exercer à la pratique de la liberté et de la responsabilité.

Ces coopératives avaient donc une dimension éducative et pédagogique et devenaient un moyen efficace d'éducation morale, sociale et civique².

Profit considérait que l'indépendance de l'école devait être préservée face au monde économique et gardait donc sa distance avec les Coopératives créées dans le champ économique : les coopératives « Profit » étaient affiliées avant 1939, à la Ligue de l'Enseignement.

Elles ont marqué incontestablement la coopération scolaire en France .

Les I.O. de 1923, vont d'ailleurs inciter les instituteurs à suivre cet exemple : « *On multipliera les circonstances où l'enfant aura l'occasion de prendre une décision soit par lui-même, soit de concert avec ses camarades* » Les élèves « *éliront ceux d'entre eux chargés de certaines fonctions, les dirigeants des « coopératives »... » des mutualités scolaires..* ».

Freinet à la mort de Profit, en 1946, lui rendra hommage en écrivant : « *Ce qui transforme l'école française, ce sont les coopératives scolaires et nous saluons en M. Profit, leur dévoué initiateur* ».

Emile Bugnon, est lui aussi Inspecteur.

Il contribue à créer, en 1922, la Commission Nationale de l'Enseignement de la Coopération, au sein de la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation.

Il pensait qu'il était nécessaire d'éduquer les enfants à l'épargne et à la Coopération.

C'est cette Commission nationale, constituée en dehors du monde de l'école, qui en 1928, va devenir l'Office Central de la Coopération à l'Ecole.

Il était parfois reproché aux « coopératives Bugnon » de n'être que des « caisses à sous ».

3. Quelles ont été les positionnements de Freinet par rapport aux mouvements coopératifs et à la coopération à l'école ?

Jean Le Gal

Freinet, instituteur en 1920, après une guerre qui l'a meurtri physiquement et moralement, veut mettre en place dans sa petite classe de campagne une organisation

pédagogique qui s'appuie sur les intérêts profonds des enfants et une organisation sociale qui les prépare à être des hommes libres et responsables.

Il recherche donc des techniques et des outils qui permettront ce changement mais aussi une autre conception de la relation entre la maître et ses élèves dans l'école du prolétariat.

En 1923, en se référant aux expériences des pionniers de la pédagogie libertaire et de l'éducation nouvelle, il préconise une « liberté sociale ». Il pense que *« l'énoncé théorique des droits et des devoirs de l'individu dans la communauté d'enfants ne suffit plus : c'est la pratique sociale qu'il faut développer afin que l'homme sache plus tard se conduire librement dans les diverses occasions de sa vie »*.

Durant ses premières années à Bar Sur Loup, au cours de la construction progressive d'une pédagogie active, à laquelle s'associent rapidement d'autres instituteurs engagés, il ne pose pas le problème de la coopération en soi mais les activités qu'il met en place et la vie communautaire qu'il organise, impliquent une coopération effective.

Par contre, dès 1923, nous dit Elise Freinet *« ses activités sont doubles : inventer dans sa classe des formes modernes d'enseignement et dans le milieu local, à l'appui des données économiques, les aspects nouveaux de la coopération . »*

Il s'emploie à la création d'une grande coopérative de consommation de produits locaux dont il sera l'animateur et le trésorier, la coopérative ayant son siège sur la grande place du village.

De 1923 à 1928, il va partager son temps entre sa classe et cette oeuvre commune qui prend peu à peu une étonnante extension : installation d'une épicerie, d'une boucherie, d'une boulangerie...

Freinet a donc fait siens les principes de la coopération et d'une organisation coopérative. On pourrait donc s'étonner qu'il ne crée pas dans sa classe une coopérative scolaire car nul doute qu'il connaît les réalisations déjà existantes.

On peut émettre l'hypothèse que dans le champ pédagogique, l'auto-organisation des écoliers préconisée par l'Ecole du Travail en Union soviétique, correspondait mieux à ses conceptions éducatives.

En 1928, lors de son intervention à Leipzig aux Journées pédagogiques de l'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement, il affirmera d'ailleurs que *« L'auto-organisation des enfants et le travail communautaire à but social sont la base de la discipline nouvelle »*.

Il faudra attendre 1928, à Saint Paul pour qu'il institutionnalise la coopérative de sa classe en faisant élire président, secrétaire et trésorier. Il remet entre les mains des enfants la gestion de toute la communauté scolaire ; fournitures, imprimerie, services postaux, etc...et l'organisation active de la classe avec des modèles de statuts de coopérative scolaire.

Mais cette expérience se solde par un échec car les tâches sont trop lourdes pour les enfants.

Faisant le point en 1932, de ses trois années d'expérience, il prend acte de cet échec mais il estime que cela n'a pas empêché la classe « *d'être profondément coopérative dans son esprit sinon dans sa forme* » et qu'il est « *nécessaire justement de distinguer, dans la coopération, l'organisation formelle de la coopération active sans laquelle il n'y a pas de vraie coopérative* ».

Il pense que les enfants et lui ont réalisé beaucoup mieux que d'autres écoles possédant une coopérative officielle, « *la coopération effective dans le travail scolaire* » et il affirme son opposition à « *toute coopérative qui ne serait qu'une formule économique, qu'un organisme destiné à pallier la misère de nos écoles.* ».

Dans le même temps, il affirme sa conception de la coopération à l'école en se positionnant pour une coopération scolaire totale :

« *Nous sommes entièrement pour la Coopération scolaire : toute notre technique est basée sur la coopération et suppose la coopération non seulement pédagogique et intellectuelle mais aussi morale et matérielle.*

Notre formule sera non pas : A la pédagogie nouvelle, à l'activité libre par la coopération scolaire, mais bien : De l'activité communautaire active et libre selon nos nouvelles techniques, à la coopération scolaire totale. »

Il définit l'orientation à donner :

« *Théoriquement, si elle est comprise comme un moyen pratique, pour des enfants de s'organiser librement et de gérer leurs propres intérêts, d'améliorer même leurs conditions de travail, la coopérative n'est-elle pas entièrement recommandable et ne peut-on vraiment saluer cette initiative comme un essai pratique de réaliser l'auto-organisation des écoliers* »

En 1946, il réaffirme son idée de coopérative scolaire totale :

« *par la coopération scolaire, ce sont les enfants qui prennent en main effectivement l'organisation du travail et de la vie dans leur école. C'est cela, et cela seul qui importe* ».

Il recommande de créer à même la vie la fonction d'abord : la fonction créera ensuite l'organe.

Il critique les démarches formelles : ce sont les coopérateurs et non les règlements qui font la coopérative.

La coopérative ne doit pas être « *le fait d'un bureau plus ou moins actif, plus ou moins autoritaire, mais l'oeuvre de tous les élèves. Pour cela que tout le travail scolaire soit compris coopérativement que, sous la haute responsabilité du bureau élu, il y ait, dans toutes les branches d'activité, une floraison de responsables, de chefs d'équipes, de rapporteurs, de conférenciers qui s'habitueront à même la vie et le travail, à remplir totalement leur rôle de citoyens* »

Il affirmera, en avril 1965, au Congrès de Brest, dont le thème était « L'Ecole laïque, chantier de la démocratie » que « *parmi les pratiques pédagogiques les plus aptes à former le citoyen de demain d'une société démocratique, nous mettons en première place la coopérative scolaire telle que nous la pratiquons.* »

L'organisation coopérative, à condition qu'elle ait une dimension de totalité dans la vie scolaire, est donc bien pour lui le moyen de favoriser une participation active et responsable des enfants dans tous les domaines mais aussi un moyen efficace de formation humaine et citoyenne :

« *Nous préparons, non plus de dociles écoliers, mais des hommes qui savent leurs responsabilités, décidés à s'organiser dans le milieu où le sort les a placés, des hommes qui relèvent la tête, regardent en face les choses et les individus, des hommes et des citoyens qui sauront bâtir demain le monde nouveau de liberté, d'efficiency et de paix* » (Congrès de Caen 1962)

La coopération est présente partout dans la pédagogie Freinet : dans la classe, dans l'organisation du Mouvement avec la Coopérative de l'Enseignement laïc et l'Institut Coopératif de l'Ecole Moderne et dans l'action sociale de ses militants.

Ces principes, que j'ai rapidement présentés, sont les principes fondateurs de la classe coopérative telle que nous la concevons.

Et, il était dans la logique de création permanente qui est celle de notre Mouvement de nous appuyer sur le principe d'auto-organisation des élèves et sur la conception d'une coopérative scolaire totale de Freinet, d'aller progressivement, dans les années 60 vers l'autogestion à l'école et aujourd'hui, vers une démocratie participative.

4. En quoi la classe coopérative en pédagogie Freinet, respecte-elle, aujourd'hui, les principes avancés par Freinet ?

Jean Le Gal

La classe coopérative en pédagogie Freinet est, pour moi, un système complexe, en création permanente, car notre système n'est pas figé dans une structure régie par des statuts.

En réponse à ses besoins, le groupe peut remettre en question son organisation au fil des analyses menées et des propositions.

Ce qui frappe lorsqu'on entre dans une classe coopérative et en la voyant fonctionner, c'est la complexité de l'ensemble formé par des activités diversifiées, une organisation originale du temps, de l'espace, des apprentissages, et des institutions multiples.

Mais il existe une cohérence d'ensemble qui repose sur une idée de l'homme et de la société et des valeurs qui nous sont communes.

Nous voulons participer à la formation d'un homme autonome, libre, responsable, apte à prendre sa vie en main mais aussi à agir avec les autres, pour défendre les droits et les libertés. et pour construire une société plus juste et plus solidaire.

L'organisation de la classe coopérative repose aussi sur :

1.une conception de la relation au sein de la classe :

- la reconnaissance de chacun comme une personne dont les droits, la dignité et la différence doivent être respectés ;

- un climat de confiance qui assure la sécurité et encourage à la communication avec les autres ;

- une attitude respectueuse et exigeante de l'enseignant, marquant sa confiance dans les capacités des enfants à réussir et à agir de façon autonome et responsable ;

2. une organisation nouvelle du travail s'appuyant sur :

- des situations réelles donnant aux enfants le besoin de travailler ensemble dans un but commun ;

- des apprentissages personnalisés, motivés par des projets individuels et collectifs ;

- la création d'une communauté d'apprentissage et de recherche où l'interaction, l'échange réciproque des savoirs, l'entraide, le travail coopératif sont institués ;

3. des principes démocratiques de gestion du groupe :

- toutes. les décisions concernant la vie collective, sont prises ensemble, au sein d'un conseil, par une procédure acceptée de tous, après un débat où chacun peut s'exprimer librement ;

- le pouvoir et les responsabilités sont partagés : chacun participe, à la mesure de ses capacités, à la réalisation des projets, à l'élaboration et à l'application des lois du groupe, au fonctionnement des activités, à la gestion matérielle et financière des biens communs ;

- les droits, les devoirs et les obligations, des enfants et des adultes, sont clairement précisés et constituent un contrat de vie commune :

- la discipline s'appuie sur des règles de vie élaborées ensemble, respecte les principes du droit. Les conflits et les problèmes sont résolus ensemble au sein du conseil.

5. Pour pratiquer la coopération scolaire, telle que l'ICEM la conçoit, il est donc nécessaire pour l'enseignant, non seulement de s'engager mais de respecter des principes et des valeurs.

Jean Le Gal

Vouloir faire de la coopération, telle que nous l'entendons, un principe de base de la vie sociale et pédagogique de sa classe, implique d'adhérer à une conception de l'homme et de la société, à des valeurs, à un rapport entre les personnes et à un mouvement d'idées, qui dépassent le cadre de l'école.

Ce choix engage l'enseignant dans un processus de changement de son rôle, de son rapport au pouvoir, de sa relation aux autres et de son organisation pédagogique. Ce qui n'est jamais facile.

C'est un choix exigeant car il devra avoir une pratique cohérente avec les valeurs et les principes qu'il propose, respecter les décisions et les lois adoptées, être un référent pour le groupe.

Il aura à partager son pouvoir tout en demeurant le garant des droits de chacun et du respect des limites posées.

Pour mener à bien son action pédagogique et éducative, il devra être un expert en apprentissage, un organisateur, un médiateur, un animateur, un technicien, un guide, un conseiller...

Tout cela ne peut s'apprendre que progressivement par tâtonnement et par échange avec les autres.

Il faut ajouter que pour Freinet l'engagement de l'éducateur ne se limite pas à sa classe. Il doit aussi être présent dans les luttes pour défendre les principes qui sont les siens lorsqu'ils sont menacés dans la société.

On voit bien d'ailleurs, qu'au moment des grandes crises sociales, les militants de l'ICEM et le Mouvement lui-même se retrouvent aux côtés de ceux qui luttent.

6. Tu évoquais tout à l'heure le choix fait par le Mouvement de mener des recherches sur l'autogestion à l'école, puis aujourd'hui sur la démocratie participative.

Jean Le Gal

Lorsque Freinet affirmait que *« l'enfant et l'homme sont capables d'organiser eux-mêmes leur vie et leur travail pour l'avantage maximum de tous »* et que *« par la coopération scolaire, ce sont les enfants qui prennent en main effectivement l'organisation du travail et de la vie dans leur école »*, il posait les principes sur lesquels, Pierre Yvin et moi-même, allions nous appuyer en 1964, pour renforcer l'autonomie individuelle et collective et la responsabilisation des enfants.

Pour nous, le conseil de la classe coopérative devait donner aux enfants un pouvoir important dans toutes les prises de décision concernant la vie et le travail de la classe.

Nous devions accepter qu'il puisse même remettre en question les institutions, les techniques et les outils de la pédagogie Freinet, s'il estimait qu'ils ne répondaient plus totalement aux besoins collectifs et individuels du moment.

Le droit de création ne devait pas s'arrêter aux dimensions littéraires, artistiques, mais être étendus aux dimensions pédagogiques, institutionnelles et matérielles.

Nous voulions remettre progressivement aux enfants leur lieu de vie et de travail : la classe.

En fait, nous ne faisons que retrouver ce que les pionniers des communautés d'enfants avaient fait avant nous, mais nous voulions le tenter au sein de l'école publique.

L'autogestion avait une dimension politique et était en débat dans la société.

Nous avons donc aussi à considérer, dans nos recherches, la dimension de formation politique de nos pratiques.

Pour moi un citoyen actif et responsable doit pouvoir faire entendre son avis, proposer des projets et des solutions aux problèmes, s'associer aux débats et aux prises de décision concernant les actions et l'élaboration des règles de la vie collective et assumer des responsabilités dans leur mise en oeuvre.

Sa formation par la pratique était donc un des objectifs que nous poursuivions. Mais les compétences nécessaires à chacun et au groupe enfants-maître pour assumer toutes les responsabilités avec efficacité ne peuvent s'acquérir que progressivement, c'est pourquoi nous avons pris garde de parler de *« marche vers l'autogestion »*.

Notre action avait lieu dans le même temps où Oury et Fonvieille, hors de l'ICEM, mettaient aussi fortement l'accent sur les *« conseils de classe »*, ce qui

amènera Freinet, au cours de la préparation du Congrès de Brest en 1965, à s'interroger :

« *Faut-il vraiment envisager des branches séparées pour notre mouvement de coopération scolaire ou regrouper le tout sous une conception générale adaptée aux classes et aux milieux ?* »

Il se proposait de sortir avant le congrès une B.E.M. « *De la coopérative scolaire à l'autogestion* » afin de faciliter la discussion.

Cette B.E.M. n'a pas été élaborée.

De nombreux militants de l'ICEM ont expérimenté dans leurs classes et débattu de la question de 1964 aux années 1980. C'est une expérience unique dans le champ de l'école.

C'est pourquoi, Pierre Yvin et moi-même, avons pour projet de reprendre tous les écrits et de les analyser, dans un ouvrage qui s'intitulera « *L'aventure autogestionnaire du Mouvement Freinet* ».

Il sera un jalon dans la marche de notre mouvement, mais il nous permettra aussi de tirer des enseignements qui pourraient nourrir nos réflexions d'aujourd'hui, en particulier pour le choix engagé au Congrès de rennes 2000, pour une démocratie participative.

Le problème posé est toujours le même : comment faire pour que les adultes et les enfants puissent donner leur avis sur les affaires qui les concernent, individuellement et collectivement, participer aux décisions et assumer des responsabilités dans tous les lieux où ils vivent et ils travaillent ?

7. Quelles sont pour toi, aujourd'hui, dans notre Mouvement, les recherches à mener et les actions à entreprendre pour que nous continuions à ouvrir la voie à

cette coopération totale à l'école et à la formation de citoyens libres et responsables qui soient capables d'agir dans un monde en mutation ?

Jean Le Gal

J'aurais envie de dire « continuer » ce qui est commencé car les recherches et les actions, qui se fondent sur la coopération, la solidarité, la citoyenneté, sont nombreuses aujourd'hui dans notre Mouvement, et de grande qualité.

Nous devons continuer à interroger, dans les grands champs de la pédagogie Freinet – expression-communication-crétion- apprentissage-relations et vie sociales-formation- ..., nos démarches, nos techniques, nos outils, mais aussi notre relation avec les autres instituteurs, les enfants, les parents et le milieu social, à la lumière des principes qui sont les nôtres.

De nombreuses questions sont posées. De multiples chantiers sont ouverts.

Tu as déjà apporté, par exemple, de nouvelles directions de réflexion en réponse à la question : comment la coopération peut-elle renforcer nos pratiques d'apprentissage ?

Dans celui auquel je suis plus particulièrement attaché, je pense qu'en nous appuyant sur la Convention internationale des droits de l'enfant, nous avons à approfondir les droits et la place des enfants dans nos écoles : la démocratie participative implique encore de nombreuses expérimentations.

Nous sommes un Mouvement coopératif dans lequel chacun apporte sa part à l'oeuvre commune : la création d'une pédagogie pour une école populaire. C'est une création permanente. Elle implique que nous nous donnions le temps de mettre en commun les avancées de nos groupes et chantiers afin de répondre à la question : quelle pédagogie proposer aujourd'hui ? dans quelle école ?

Je pense aussi qu'au moment où l'école publique est l'objet d'attaques qui la déstabilisent, non seulement en France mais dans le monde, il est nécessaire que nous réfléchissions ensemble, avec nos partenaires, à « une école populaire du troisième millénaire », ouvrant le droit à l'éducation à tous les enfants du monde.

C'est sans doute un projet utopique mais l'histoire du Mouvement coopératif, et notre histoire, nous a montré que l'on pouvait passer d'une utopie rêvée à une utopie réalisée.

Bibliographie :

BARRE Michel, *Célestin Freinet, un éducateur pour notre temps*, PEMF, 1995

FERRIERE Adolphe, *L'autonomie des écoliers dans les communautés d'enfants*, Neuchâtel, Delachaux et Nietslé, 1921

FREINET Célestin, « La coopération à l'école », *Brochures d'Education Nouvelle Populaire*, 22, juin 1946

FREINET Elise, *Naissance d'une pédagogie populaire*, Maspero, 1971

HUSSON J., Paul ROBIN, éducateur, *Brochures d'Education Nouvelle Populaire*, 44, mars 1949

LE GAL Jean, *Coopérer pour développer la citoyenneté. La classe coopérative*, Hatier, Questions d'école, 1999

LE GAL Jean, Pierre Yvin, *Vers l'autogestion*, Editions de l'Ecole Moderne, 1972

PISTRAK, *Les problèmes fondamentaux de l'école du travail*, Paris, Desclée de Brouwer, 1973 (1^{ère} édition 1922)